

Compiler des données statistiques sur les lésions professionnelles

Cette fiche définit les principaux indicateurs et les méthodes de calcul les plus fréquemment utilisés pour la compilation de données statistiques de lésions professionnelles. Les statistiques sont un outil incontournable pour faciliter la gestion de la prévention des lésions professionnelles. Elles peuvent suggérer des pistes d'action, permettre d'avancer des hypothèses, mais elles n'expliquent pas comment et pourquoi les accidents surviennent. Elles ne remplacent donc pas les enquêtes et les analyses d'accidents.



POURQUOI COMPILER DES DONNÉES STATISTIQUES SUR LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES ?

On utilise habituellement le terme « lésions professionnelles » pour désigner globalement les accidents et les maladies du travail. On compile les données statistiques pour tracer le portrait exact des lésions professionnelles au sein de l'entreprise.

À partir d'un tel portrait, il est plus facile :

- de constater une amélioration ou une détérioration de sa performance en santé et en sécurité du travail ;
- de se comparer à d'autres entreprises oeuvrant dans le même secteur d'activité.

La méthode de calcul la plus simple serait de compter le nombre d'accidents qui surviennent chaque année dans un milieu donné. Toutefois, cela suffit rarement car la réalité de l'entreprise évolue d'une année à l'autre à bien des égards. Comment comparer une année à l'autre, quand le nombre de travailleurs change ou que la quantité d'heures supplémentaires varie ?

QUELLES DONNÉES DOIT-ON COMPILER ?

Les indicateurs statistiques les plus fréquemment utilisés pour donner la mesure des lésions professionnelles sont le taux de fréquence, le taux de gravité et l'indice de gravité. Ces indicateurs sont détaillés un peu plus loin dans cette fiche. Pour être en mesure de les calculer, il faut avoir en main trois données fondamentales : le nombre d'heures travaillées pendant la période de référence, le nombre de lésions professionnelles (ayant causé une absence allant au-delà de la journée de l'accident) et le nombre de jours de travail perdus en raison de ces événements.

UN EXEMPLE DE TABLEAU DE COMPILATION

Période	Nombre d'heures travaillées	Nombre de lésions	Nombre de jours perdus
Jan.-fév.-mars	3 800	2	14
Avril-mai-juin	3 600	4	18
Juillet-août-sept.	4 200	7	28
Oct.-nov.-déc.	4 150	3	6
2017	15 750	16	66

Heures travaillées

Il s'agit de l'ensemble des heures effectivement travaillées durant la période visée (pour l'ensemble du personnel: production, entretien, transport, ventes, administration, etc.) incluant les heures supplémentaires comptées à temps simple. Sont exclus des heures travaillées, les vacances, les congés fériés et les fins de semaines non travaillées.

Pour connaître le nombre d'heures travaillées, il faut généralement s'adresser au service des ressources humaines ou au responsable de la paie.

Nombre de lésions

Il s'agit la plupart du temps du nombre de lésions professionnelles avec perte de temps, c'est-à-dire des accidents et maladies du travail indemnisés par la CNESST. On peut, cependant, utiliser une définition plus large et comptabiliser, par exemple, les accidents, les incidents et les assignations temporaires ou encore tous les événements rapportés dans le registre des accidents, premiers soins et premiers secours, ce qu'il faudra garder à l'esprit au moment de faire des comparaisons.

La Loi sur la santé et la sécurité du travail confie au comité de santé et de sécurité du travail la responsabilité de « tenir des registres des accidents du travail, des maladies professionnelles et des événements qui auraient pu en causer » (art.78). On peut extraire de ces registres le nombre de lésions survenues pendant la période de référence.

Nombre de jours perdus

Il s'agit du nombre de jours qui se sont écoulés entre la date du premier jour d'absence et la date du retour au travail. Les lésions générant des absences de moins d'une journée ne contribuent pas à la mesure de la gravité et de la fréquence.

Si ces dates n'ont pas été consignées dans un registre, on les obtiendra du service des ressources humaines ou par l'entremise du responsable de la paie.

Période de référence

On peut calculer le taux de fréquence, le taux de gravité et l'indice de gravité pour une année, un trimestre, ou même un mois. Le choix de la durée de la période de référence dépend de la précision désirée, du nombre d'accidents et des ressources disponibles. Ainsi, si on n'a qu'une dizaine d'accidents par année, il n'est sans doute pas utile de tenir des statistiques mensuelles. Si, par contre, on compte plusieurs dizaines d'accidents par année, des statistiques trimestrielles nous permettront de ne pas attendre la fin de l'année pour détecter une détérioration (ou une amélioration) de la situation.

Quelle que soit la durée de la période de référence, il est d'usage d'attribuer à une période tous les jours perdus attribuables aux accidents survenus pendant cette période, même si les jours sont perdus pendant la période suivante. Ainsi, pour un accident survenu le 30 décembre 2016 suscitant une absence de 10 jours, on comptera 10 jours perdus en 2016, même si plusieurs de ces journées auront été perdues en 2017.



La base la plus utilisée est celle de 200 000 heures travaillées. Cependant, certaines entreprises utilisent une constante de 1 000 000 d'heures travaillées, ce qui donne des taux de fréquence cinq fois plus élevés. Ce qui importe, c'est de maintenir la même base d'une année à l'autre pour pouvoir établir des comparaisons valables.

COMMENT CALCULER ?

Le taux de fréquence

Le taux de fréquence est une mesure du nombre de lésions survenues pendant la période étudiée. Afin de permettre la comparaison, le taux de fréquence est calculé sur une base de 200 000 heures travaillées. C'est l'équivalent du travail annuel de 100 personnes, à raison de 40 heures par semaine, pendant 50 semaines. Il exprime donc combien de lésions professionnelles auraient eu un groupe de 100 travailleurs pendant un an dans les mêmes circonstances. Le taux de fréquence permet de comparer la fréquence des lésions sur des périodes de durées différentes ou pour des groupes de travailleurs de tailles différentes.

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre de lésions pendant la période} \times 200\,000 \text{ heures}}{\text{Nombre d'heures travaillées pendant la période}}$$

Le taux de gravité

Le taux de gravité mesure la durée des absences résultant des lésions survenues pendant la période de référence.

Tout comme le taux de fréquence, le taux de gravité est calculé sur une base de 200 000 heures travaillées (ou quelquefois de 1 000 000 d'heures).

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de jours perdus pendant la période} \times 200\,000 \text{ heures}}{\text{Nombre d'heures travaillées pendant la période}}$$

L'indice de gravité

L'indice de gravité mesure la durée moyenne des absences dues aux lésions professionnelles durant la période de référence.

$$\text{Indice de gravité} = \frac{\text{Nombre de jours perdus pendant la période}}{\text{Nombre de lésions pendant la période}}$$

Tableau comparatif de deux entreprises

ENTREPRISE A		ENTREPRISE B	
150 travailleurs		25 travailleurs	
12 accidents et maladies 84 jours perdus		8 accidents et maladies 32 jours perdus	
301 972 heures travaillées		50 284 heures travaillées	
Taux de fréquence			
$\frac{12 \text{ lésions} \times 200\,000}{301\,972 \text{ heures travaillées}} = 7,9$		$\frac{8 \text{ lésions} \times 200\,000}{50\,284 \text{ heures travaillées}} = 31,8$	
Le taux de fréquence nous montre que l'entreprise A, même si elle a plus d'accidents et de maladies que l'entreprise B, a une meilleure performance. En fournissant une base de comparaison commune, le taux de fréquence permet de voir que, si elles avaient eu 100 travailleurs, les entreprises A et B auraient eu respectivement 7,9 et 31,8 lésions.			
Taux de gravité			
$\frac{84 \text{ jours perdus} \times 200\,000}{301\,972 \text{ heures travaillées}} = 55,6$		$\frac{32 \text{ jours perdus} \times 200\,000}{50\,284 \text{ heures travaillées}} = 127,3$	
Le taux de gravité confirme la faible performance de l'entreprise B. Même si elle compte moins de jours perdus que l'entreprise A, elle affiche un taux de gravité de plus du double, compte tenu du plus petit nombre d'heures travaillées.			
Indice de gravité			
$\frac{84 \text{ jours perdus}}{12 \text{ lésions}} = 7$		$\frac{32 \text{ jours perdus}}{8 \text{ lésions}} = 4$	

L'indice de gravité complète le portrait dépeint par les deux premières mesures statistiques. Ainsi, dans l'entreprise A même avec un taux de fréquence 4 fois inférieur et un taux de gravité 2 fois moins élevé, il se perd en moyenne près de deux fois plus de jours par lésion que dans l'entreprise B.

IMPACT DE L'ASSIGNATION TEMPORAIRE

Dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, l'assignation temporaire est définie comme le travail attribué à une personne souffrant d'une lésion professionnelle alors que sa lésion n'est pas encore consolidée. Ce travail est assigné en attendant que la personne puisse reprendre son travail régulier ou exercer un autre emploi convenable.

Le recours à l'assignation temporaire a souvent pour effet de diminuer artificiellement le taux de gravité, puisque les personnes reviennent au travail alors que la guérison n'est pas complétée, ce qui réduit la durée des absences et, par le fait même, le nombre de jours perdus.

Il est possible de conserver une image plus fidèle de la gravité des lésions professionnelles en ajoutant le nombre de jours en assignation temporaire au nombre de jour perdus. Si vous calculez le taux et l'indice de gravité sur cette base, vous pouvez aussi tenir des statistiques supplémentaires qui excluent l'assignation temporaire afin de pouvoir vous comparer avec d'autres milieux.

QUE FAIRE DES STATISTIQUES ?

On peut utiliser les statistiques dans nos communications pour la direction ou pour sensibiliser et motiver les travailleurs et les superviseurs à l'égard de la prévention. On peut aussi exposer les données telles quelles ou encore mettre en évidence une tendance en les plaçant sur un graphique, de façon à pouvoir comparer la situation actuelle avec les périodes antérieures. On peut ainsi observer l'évolution des indicateurs dans le temps et déceler une amélioration ou une détérioration de la situation.

Finalement, il est possible d'aller plus loin et de « faire parler » encore davantage les données disponibles. On peut par exemple :

- Comparer nos résultats à ceux d'autres entreprises du même secteur et tenter de comprendre les raisons qui font que certaines sont plus performantes.
- Isoler les types de lésions et comparer leur taux de fréquence et leurs taux de gravité si l'on a suffisamment de données. S'agit-il surtout de coupures aux mains ? De lésions au dos ? De lésions aux yeux ?
- Diviser par département, par genre d'accident ou par nature des lésions, selon l'analyse que vous désirez réaliser.

Il vaut la peine de prendre le temps de compiler et d'analyser les statistiques. Elles fournissent de précieux indicateurs qui peuvent nous aider à mieux comprendre la situation et à bien orienter nos actions en SST.